



COMMUNIQUE DE PRESSE

L'aide de crise de l'Etat suite aux mortalités hivernales 2017/2018 : l'UNAF déçue, une réponse à minima, plus de 6 mois après les mortalités constatées!

Le 15 octobre, le ministère de l'Agriculture a mis en ligne son dispositif d'aide de crise pour les apiculteurs victimes d'importantes mortalités au cours de l'hiver 2017/2018 (1). Après s'être fortement mobilisée sur le sujet pendant plusieurs semaines, l'UNAF fait aujourd'hui part de sa déception sur les contours de l'aide retenue.

Depuis le mois d'avril, l'UNAF a alerté les pouvoirs publics sur les mortalités hivernales très importantes subies par les apiculteurs en sortie d'hiver dans de nombreuses régions. Face à l'inaction de l'Etat pendant plusieurs semaines, l'UNAF a organisé avec d'autres acteurs apicoles une journée nationale de mobilisation le 7 juin afin d'obtenir une aide d'urgence pour les apiculteurs les plus durement touchés.

Fin juillet, le ministère de l'Agriculture a annoncé le déblocage d'une aide de 3 millions d'euros. Au cours de ses échanges avec le Ministère, l'UNAF a porté plusieurs demandes :

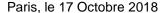
- . Que cette aide ne s'en tienne pas au seul financement des achats d'essaims mais qu'elle finance également l'auto-renouvèlement des colonies d'abeilles, qui est la voie privilégiée de reconstitution du cheptel pour les apiculteurs les plus durement touchés.
- . Que cette aide puisse être perçue en dessous de 30% de mortalités, car même en deçà de ce seuil, il est difficile de maintenir une exploitation à flot.
- . Que l'aide sorte du régime de minimis, qui plafonne les versements reçus sous ce régime à 15 000€ sur 3 années glissantes.
- . L'UNAF a alerté sur les risques d'une sous-consommation de l'enveloppe globale de l'aide si les conditions retenues par l'Etat s'avéraient trop restreintes.

Aujourd'hui, pour Gilles Lanio, Président de l'Union Nationale de l'Apiculture Française : « cette aide passe à côté de ce qui aurait dû être son objectif premier : aider les apiculteurs les plus durement touchés ».

1/ Nous regrettons que l'auto-renouvèlement des colonies d'abeilles ne soit pas soutenu. En effet, les apiculteurs les plus durement touchés ne disposent pas des fonds nécessaires pour compléter l'aide à l'achat d'essaim allouée par l'Etat, qui représente environ la moitié du prix d'un essaim. Un apiculteur financièrement fragilisé trouvera difficilement l'argent nécessaire pour compléter cette aide.

2/ Nous regrettons que nos demandes sur le plafonnement de l'aide et le taux de mortalité n'ait pas été entendues. L'UNAF redoute dans ces conditions que l'enveloppe ne soit pas totalement utilisée.







COMMUNIQUE DE PRESSE

3/ Nous regrettons que la Bretagne et le Ministère ne soient pas parvenus à trouver un accord pour aider au mieux les apiculteurs de cette région. Alors qu'ils sont particulièrement touchés par ces mortalités, les apiculteurs bretons seront pénalisés par l'incapacité des deux institutions à s'entendre sur ce sujet grave. Nous demandons par ailleurs que la situation des apiculteurs de Nouvelle-Aquitaine soit rapidement éclaircie : au regard de la somme conséquente déléguée par le ministère à cette Région pour venir en aide aux apiculteurs, est-ce que la Nouvelle-Aquitaine va réouvrir la possibilité de dépôts de demandes ?

1. http://www.franceagrimer.fr/fam/Autres-filieres/Apiculture/Aides/Aides-de-crises/MORTALITES-APICOLES-2017-2018